Document generated on 07/13/2025 4:13 a.m.

Les Cahiers de droit

Sous la direction de André LAREAU, *Fiscalité Canada/États-Unis*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1987, 198 p., ISBN 2-89073-615-6.

Guy Lefrançcois

Volume 29, Number 2, 1988

URI: https://id.erudit.org/iderudit/042895ar
DOI: https://doi.org/10.7202/042895ar

See table of contents

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)
1918-8218 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Lefrançcois, G. (1988). Review of [Sous la direction de André LAREAU, *Fiscalité Canada/États- Unis*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1987, 198 p., ISBN 2-89073-615-6.] *Les Cahiers de droit*, *29*(2), 553–554. https://doi.org/10.7202/042895ar

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Enfin, Pierrette Mulazzi trace le portrait sociologique des représentants du public, élus par les usagers ou nommés sur proposition des groupes socio-économiques, au sein des organes de gestion des établissements. Il en ressort que cette représentation du « public » est dans les faits très largement une représentation des catégories socialement dominantes, déjà prépondérantes par ailleurs dans l'appareil professionnel et bureaucratique de la santé et des services sociaux. Le trait est simplement moins accusé dans les établissements moins professionnalisés (centres hospitaliers de soins prolongés, centres d'accueil), où une participation plus importante des sans-pouvoir demeure néanmoins plus virtuelle que réelle.

L'intérêt de l'ouvrage se situe sur deux plans. Quiconque cherche à saisir comment s'actualise l'encadrement législatif et réglementaire des services de santé et des services sociaux ne peut ignorer ces études, sous peine d'en rester à une compréhension plutôt formelle de ce secteur de droit. Mais l'ambition des auteurs était aussi d'illustrer la fécondité pour la recherche juridique d'une approche multidisciplinaire, au service d'un questionnement critique. Au-delà des résultats sur le fond, qui sont appréciables, l'ouvrage propose — par un essai réussi — des conclusions sur la méthode. Il faut souhaiter que cet exemple soit suivi par un nombre croissant de juristes. La vocation de ce livre est peut-être moins d'informer sur l'état réel de notre droit de la santé et des services sociaux que de former des chercheurs à une approche encore trop peu pratiquée du travail juridique.

Pierre ISSALYS
Université Laval

Sous la direction de André LAREAU, **Fiscalité Canada/États-Unis**, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1987, 198 p., ISBN 2-89073-615-6.

Il s'agit de la publication des actes du colloque sur la fiscalité américaine qui avait eu lieu à Québec en février 1986 à l'invitation de la Faculté de droit de l'Université Laval.

À cette époque, la désormais célèbre réforme mise de l'avant par le gouvernement américain était à la toute veille d'être promulguée et il avait été jugé pertinent, dans un tel contexte, de se pencher sur ce système fiscal dans la perspective de ses impacts pour les résidents canadiens qui ont l'intention, soit d'investir aux États-Unis, soit d'intensifier leurs liens avec ce pays.

Nous retrouvons donc, dans ce volume, des textes abordant des thèmes comme l'acquisition du statut de résident américain, l'impôt des corporations, l'établissement d'une entreprise aux États-Unis, l'investissement outre-frontière dans l'immobilier, les transferts de technologie et la Convention Canada/États-Unis de 1980.

Évidemment, pareil contenu signifie, comme on s'y attend, qu'une certaine connaissance des règles fiscales américaines est à tout le moins souhaitable si l'on veut tirer un meilleur profit de cet ouvrage. C'est vrai, mais le praticien néophyte peut également y trouver son compte en s'en servant comme d'un outil lui permettant d'identifier et de solutionner les problèmes fiscaux qui risquent de se présenter dans le cadre de transactions et de planifications impliquant un élément américain pour autant, cependant, qu'il jouisse d'une bonne, sinon excellente, connaissance de la fiscalité canadienne.

Même s'il est difficile de résumer ce genre d'ouvrage, nous pouvons en dégager trois sujets principaux : l'individu, la corporation et l'immobilier.

D'abord, la situation de l'individu, résident canadien, qui devient résident américain fait l'objet du premier texte. On y retrouve une énumération et une analyse des conséquences fiscales pouvant résulter d'un tel changement de statut suivies de la suggestion de solutions propres à en minimiser l'impact.

Ensuite, le thème des corporations fait l'objet des deuxième, troisième et cinquième textes. Il y est traité, d'une part, de la façon

suivant laquelle celles-ci sont imposées aux États-Unis (deuxième texte) et, d'autre part, des conséquences tant canadiennes qu'américaines rattachées au choix de la forme juridique que peut prendre l'investissement d'un chef d'entreprise canadien désireux d'étendre ses opérations commerciales dans ce pays, soit la succursale, la filiale (troisième texte) et la licence d'exploitation (cinquième texte).

Enfin, il est question d'immobilier dans le quatrième texte. En comparant entre l'investissement direct et l'investissement indirect, celui-ci étant réalisé par le biais d'une corporation, on y fait la lumière sur le revenu généré par les immeubles américains, le financement de leur acquisition et les gains qui peuvent être réalisés lors de leur revente.

Pour sa part, le sixième texte diffère quelque peu des autres en ce qu'il n'aborde pas un problème spécifique mais discute plutôt des difficultés qui précèdent et suivent la conclusion d'une convention fiscale du type de celle qui existe entre le Canada et les États-Unis. Cela, par contre, ne veut pas dire qu'il soit dépourvu d'intérêt pour autant. Au contraire, il est particulièrement intéressant d'apprendre, de la plume de quelqu'un qui l'a vécu de l'intérieur, comment se déroule une négociation bilatérale de ce genre avec naturellement les compromis et contraintes qui y sont inhérents. Sans doute qu'il doit y avoir une certaine ressemblance avec les récentes négociations sur le libre-échange...

L'on retient donc de ce volume sa dimension essentiellement pratique. Il en existe cependant une autre tout aussi digne de mention qui est de nous faire prendre conscience des divergences majeures qui subsistent entre notre système fiscal et celui des américains, par exemple, le critère d'assujettissement.

En effet, alors que le Canada prélève un impôt sur le revenu mondial de ses *résidents*, le critère de base aux États-Unis, c'est la *citoyenneté*. Ce qui, en revanche, force ces derniers à introduire un second niveau d'assujettissement, fondé sur la résidence (concepts de *non-resident alien* et de *resident alien*), afin de s'assurer que tous ceux qui ont un lien suffisant avec les États-Unis, sans en être pour autant citoyens, y payent quand même leur dû.

Nous remarquons aussi, et surtout, que nos voisins du sud, malgré leur réforme, ont conservé un impôt sur les dons et successions ce qui nous laisse à penser que, compte tenu du fait que les états et même certaines municipalités prélèvent également un impôt sur le revenu, le système américain n'est peut-être pas aussi généreux qu'il n'y paraît et qu'on veuille parfois nous le faire croire...

Bref, par ces deux aspects, nous sommes en présence d'un ouvrage qui, nonobstant le fait que les textes ont été écrits avant l'adoption de la nouvelle loi américaine, ce qui force le lecteur à modifier certains chiffres (comme les taux d'imposition) et à ignorer certains détails (comme les règles transitoires de la Convention fiscale de 1980), demeure un outil de premier ordre pour le praticien devant composer régulièrement avec la fiscalité des États-Unis en même temps qu'il peut servir à initier le néophyte aux concepts utilisés et aux problèmes soulevés par son application dans différentes situations.

Guy LEFRANÇOIS
Osgoode Hall Law School

Jacques DUFRESNE, **Le procès du droit**, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 127 p., ISBN 2-89224-096-4.

Cet essai du philosophe Jacques Dufresne, édité par l'Institut québécois de recherche sur la culture, dans une collection destinée au grand public, veut susciter une prise de conscience sur des aspects pathologiques de l'évolution du droit au Québec.

Le titre est accrocheur: *Le procès du droit*; d'ailleurs le plan du livre reflète le déroulement d'un procès: l'accusation, la défense, la délibération, le jugement. L'auteur énonce son hypothèse de travail: nous, du